LETTRE AUX AIDES SOIGNANTS ET AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

votre carrière vous appartient

Les 22 et 23 octobre 2007 vous élirez vos représentants à la Commission Administrative Paritaire des Aides soignants et des auxiliaires de puériculture, la CAP n°11.

Les CAP : à quoi ça sert ?

Les Commissions Administratives Paritaires **gèrent votre carrière**.

En effet, c'est lors de ces séances que nous statuons sur les appels de notes, les demandes de prolongations de stage, les avancements modulés, les passages en classe supérieure et exceptionnelle, les entrées d'école d'aide soignant et d'auxiliaire de puériculture et nous assurons votre défense lors d'un passage en Conseil de Discipline.

Nous vous rappelons que **l'avancement modulé d'échelon est basé sur la note**. Il est octroyé à toute aide soignant ou auxiliaire de puériculture faisant partie du tiers le mieux noté de son hôpital, ayant une note supérieure à la moyenne de son établissement, et changeant d'échelon au cours de l'année.

Il est donc important de vérifier chaque année la progression de sa note, **celle-ci devant évoluer au minimum tous les deux ans.**

Votre carrière vous appartient, c'est pourquoi vous devez voter et élire des délégués syndicaux proches de vous et de vos idées, **des représentants syndicaux qui vous ressemblent**.

Les élus SUD Santé sont des aides soignants et des auxiliaires de puériculture qui s'engagent à vos cotés pour défendre notre métier. Tout comme vous ils sont en activité, connaissent les mêmes difficultés et la même pénibilité dans l'exercice de la profession.

Les élus SUD Santé continueront à vous informer, le plus rapidement possible, des décisions prises après la tenue des CAP.

EXPRIMEZ VOUS, SOYEZ ACTEURS DE VOS DROITS.

Voter SUD SANTE

C'est élire des aides soignants et des auxiliaires de puériculture

Qui défendent des valeurs

De Solidarité, d'Unité, de Démocratie.

Revendications de SUD Santé Solidaires

Un décret de compétence pour les aides soignants et les auxiliaires de puériculture avec un diplôme d'état

Emplois

- Effectifs en nombre suffisant pour assurer une meilleure qualité des soins
- Embauche sur des emplois titulaires

Salaires

- Revalorisation salariale correspondant aux rattrapages des pertes de salaire des années précédentes
- Intégration de toutes les primes dans le salaire de base
- Un 13ème mois uniforme pour tous

Conditions de travail

- Maintient des 37.5 annuités
- Maintien du droit à la retraite à 55 ans
- Prise en compte de la souffrance des soignants au travail liée aux conditions de travail
- travail en binôme, maintient de la notion d'équipe

Déroulement de carrière

- Une carrière linéaire sans barrage
- Suppression des quotas

Formation

- Formation continue accessible à tous
- **La VAE doit permettre l'entrée en école avec une formation adaptée faciliter ou dispenser l'accès aux concours d'entrée, diminuer les stages pratiques.**

Voter SUD Santé c'est élire des aides soignants et des auxiliaires de puériculture qui garantissent la défense de vos intérêts et de la profession.

Alors les 22 et 23 octobre 2007 votez SUD Santé.

Si vous ne pouvez être présent les jours des élections ou si vous ne pouvez pas vous déplacer utilisez le vote par correspondance.